

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-quinzième session**

Bangkok, 27-31 mai 2019

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique**Compte rendu des réunions tenues par les organes subsidiaires de la Commission au cours de la période 2018-2019****Note du secrétariat***Résumé*

Le présent document comprend les questions sur lesquelles la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a été amenée à se prononcer ou qui ont été portées à son attention par les Comités dont les réunions se sont tenues après la soixante-quatorzième session de la Commission, à savoir : le Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation à sa deuxième session ; le Comité de statistique à sa sixième session ; le Comité des transports à sa cinquième session ; le Comité de l'environnement et du développement à sa cinquième session ; le Comité du développement social à sa cinquième session et le Comité du commerce et de l'investissement à sa sixième session.

La Commission est invitée à fournir des orientations sur ces questions et à approuver les recommandations portées à son attention.

I. Introduction

1. Le présent document comprend les questions sur lesquelles la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a été amenée à se prononcer ou qui ont été portées à son attention par les Comités dont les réunions se sont tenues après la soixante-quatorzième session de la Commission, à savoir : le Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation à sa deuxième session ; le Comité de statistique à sa sixième session ; le Comité des transports à sa cinquième session ; le Comité de l'environnement et du développement à sa cinquième session ; le Comité du développement social à sa cinquième session et le Comité du commerce et de l'investissement à sa sixième session.

* ESCAP/75/L.1.

II. Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation, à sa deuxième session

A. Aperçu

2. Le Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation a tenu sa deuxième session à Bangkok du 29 au 31 août 2018¹.

3. Le Comité a reconnu que les ressources et les capacités humaines et institutionnelles limitées de nombreux pays en développement constituaient souvent un défi pour tirer parti des technologies de pointe. À cet égard, il a souligné qu'il fallait faire en sorte que les pays en développement puissent tirer parti des nouvelles technologies et envisager d'inclure les groupes et les pays mal desservis.

4. Le Comité a noté que les innovations numériques et spatiales étaient liées à des technologies de pointe essentielles et pouvaient apporter des changements décisifs dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a également noté que des percées qualitatives dans l'application du programme de la CESAP ont été rendues possibles par les mécanismes de coopération régionale de la Commission tels que l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, le Programme régional pour les applications spatiales au développement durable et son Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses.

5. Le Comité a constaté le rôle joué par les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'amélioration des services publics, de la productivité, de l'inclusion, de la cyber-résilience et du partage des infrastructures, et la nécessité d'accorder la priorité à l'investissement dans les infrastructures et la connectivité des technologies de l'information et de la communication.

B. Questions appelant une décision de la Commission

6. Les recommandations ci-après du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation sont portées à l'attention de la Commission pour examen et suite à donner :

Recommandation 1

Le Comité souligne l'importance de la science, de la technologie et de l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable et recommande que le secrétariat accorde la priorité à la science, à la technologie et à l'innovation en tant que moyens essentiels de mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Recommandation 2

Le Comité recommande que le secrétariat aide les États membres qui en font demande à élaborer leurs politiques, stratégies et feuilles de route en matière de science, de technologie et d'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, afin de mettre efficacement la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable.

¹ ESCAP/CICTSTI/2018/9.

Recommandation 3

Le Comité appuie fermement les travaux de la Commission sur les politiques inclusives en matière de technologie et d'innovation et recommande en outre que le secrétariat aide les États membres : à promouvoir la technologie et l'innovation inclusives ; à prendre en compte l'égalité des sexes et les groupes défavorisés dans les politiques en matière de science, de technologie et d'innovation en facilitant l'échange de pratiques optimales et d'enseignements ; à organiser des forums pour faciliter la collaboration régionale ; à renforcer les capacités d'élaboration des politiques ; à analyser la dimension inclusive des politiques se rapportant à la science, à la technologie et à l'innovation et à mettre à disposition des outils pour promouvoir et évaluer les politiques inclusives en matière de technologie et d'innovation.

Recommandation 4

Le Comité recommande que le secrétariat facilite le partage des connaissances et la collaboration en matière de science, de technologie et d'innovation dans la région, et que les débats de la CESAP dans ces domaines soient liés, s'il y a lieu, à des discussions plus larges, notamment dans le cadre du Forum annuel de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, qui se tient pendant toute la durée du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Recommandation 5

Le Comité recommande la poursuite des travaux actuels du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie, outre l'examen des nouveaux domaines que sont les technologies de l'information et de la communication, les mégadonnées, l'intelligence artificielle et l'Internet des objets.

Recommandation 6

Le Comité, estimant que le mandat et les travaux du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sont essentiels et pertinents pour la mise en œuvre du Programme 2030, le Comité recommande que le mandat actuel du Centre ne soit ni modifié ni dilué sous quelque forme que ce soit et demande que le Centre soit encore renforcé.

Recommandation 7

Le Comité se déclare préoccupé par le fait que les ressources humaines et les capacités financières actuelles du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie ne sont pas suffisantes pour mener à bien les activités qui lui sont confiées et répondre à la demande croissante d'activités. Le Comité prie les États membres non contributeurs d'envisager de verser des contributions financières volontaires et les pays membres d'augmenter le montant de leurs contributions volontaires pour soutenir davantage le Centre.

Recommandation 8

Le Comité recommande que les mises à jour du Plan directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et du Document-cadre de coopération régionale pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information soient approuvées par la Commission, à moins que les membres ou membres associés ne s'y opposent d'ici au 31 octobre 2018², tout en prenant note des résultats satisfaisants de la deuxième session du Comité directeur de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information.

Recommandation 9

Le Comité recommande à la Commission d'accorder la priorité aux besoins des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement dans la mise en œuvre du Plan directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et du Document-cadre de coopération régionale pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information.

C. Questions portées à l'attention de la Commission

7. Les décisions ci-après du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation sont portées à l'attention de la Commission :

Décision 1

Le Comité décide de poursuivre les travaux menés dans le cadre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et invite tous les pays membres de la CESAP à contribuer de manière substantielle à la poursuite de la mise en œuvre de son Plan directeur.

Décision 2

Le Comité approuve les mises à jour du Plan directeur, sous réserve qu'aucune objection ne soit adressée au secrétariat par un membre ou membre associé d'ici au 31 octobre 2018³.

Décision 3

Le Comité prie le secrétariat de continuer de jouer son rôle fédérateur en servant de plateforme régionale favorisant la coopération régionale en matière de connectivité des technologies de l'information et de la communication, notant en particulier l'utilité de la recherche analytique qui en résulte pour ce qui est de l'amélioration de la prise de décisions fondées sur des données factuelles et du renforcement des capacités dans le domaine des nouvelles technologies liées aux technologies de l'information et de la communication.

² Aucune objection n'a été exprimée.

³ Le secrétariat n'a pas reçu d'objection.

Décision 4

Le Comité invite les gouvernements, le secteur privé, les organisations internationales, les institutions régionales et les autres parties prenantes concernées à participer activement à la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information.

Décision 5

Le Comité se félicite de l'offre faite par le Gouvernement mongol d'accueillir une réunion du groupe directeur sous-régional de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, à Oulan-Bator en 2019.

Décision 6

Le Comité appelle les ministres à participer activement à la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, qui doit se tenir à Bangkok le 10 octobre 2018, et exprime son appui à l'élaboration du plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030) et de la déclaration ministérielle.

III. Comité de statistique, à sa sixième session

A. Aperçu

8. Le Comité de statistique a tenu sa sixième session à Bangkok du 16 au 19 octobre 2018⁴.

9. Le Comité a noté qu'il importait de disposer en temps voulu de données de qualité, fiables, pertinentes et ventilées à l'appui du Programme 2030 et que les statistiques officielles étaient utiles à la bonne gouvernance des sociétés dans une optique de performance, de transparence, de responsabilité et d'inclusivité.

10. Le Comité a souligné le rôle de la sensibilisation s'agissant de favoriser l'utilisation accrue des statistiques officielles dans les processus d'élaboration des politiques, les rapports des gouvernements, l'établissement de priorités relatives aux objectifs de développement durable, les efforts de modernisation, les réformes gouvernementales et le Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

11. Le Comité a estimé qu'il importait de valoriser les ressources humaines et de développer les compétences et a reconnu l'importance des initiatives menées en Asie et dans le Pacifique pour renforcer les compétences, notamment celles de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique.

12. Le Comité a dit être conscient que l'assistance financière et technique fournie par le secrétariat et les partenaires de développement était utile à la mise en place et au renforcement des systèmes statistiques nationaux.

13. Le Comité a pris note des progrès accomplis, tant des résultats obtenus que des difficultés surmontées, dans la mise en œuvre de la vision et du cadre d'action collectifs par la communauté statistique de l'Asie-Pacifique aux niveaux national et sous-régional pour faire progresser les statistiques officielles pour le Programme 2030. Il a été rappelé au Comité qu'il importait d'établir des mesures spécifiques de gouvernance et de suivi pratique pour la mise en œuvre de la vision et du cadre d'action collectifs.

⁴ ESCAP/CST/2018/6.

B. Questions appelant une décision de la Commission

14. Les recommandations ci-après du Comité de statistique sont portées à l'attention de la Commission pour examen et suite à donner :

Recommandation 1

Le Comité recommande que la déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté » (ESCAP/CST/2018/7) soit adoptée par la Commission.

Recommandation 2

Le Comité approuve le contenu statistique du Cadre de statistiques relatives aux catastrophes et encourage son application en vue de produire des statistiques harmonisées sur les catastrophes, renforcer la base factuelle des politiques de réduction des risques de catastrophe et aider à suivre la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et du Programme 2030.

Recommandation 3

Le Comité a examiné les recommandations du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique et :

- a) appuie la prochaine phase de ses travaux, à savoir l'application du Cadre de statistiques relatives aux catastrophes à la production et à la diffusion de statistiques et d'indicateurs ;
- b) appuie l'élaboration de supports de formation et de programmes d'assistance technique portant sur la mise en œuvre du Cadre ;
- c) est globalement favorable à la recommandation tendant à convertir le Groupe d'experts en un groupe de travail technique, sous réserve de l'examen par le Comité du projet de mandat pour le groupe de travail technique.

15. Le Comité préconise de communiquer les recommandations 2 et 3 au Comité de la réduction des risques de catastrophe à sa sixième session en 2019 et à la Commission de statistique à sa cinquantième session en 2019.

C. Questions portées à l'attention de la Commission

16. Les décisions ci-après, adoptées par le Comité de statistique, sont portées à l'attention de la Commission :

Décision 1

Le Comité décide de créer des communautés de pratique traitant des aspects de l'intégration couvrant le traitement, les données, les concepts et les disciplines et prie le Bureau du Comité, avec l'appui du secrétariat, d'élaborer un mandat pour les communautés de pratique, la modalité de fonctionnement des communautés étant uniquement électronique.

Décision 2

Le Comité approuve les propositions du Groupe directeur chargé du Programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique concernant la mise en œuvre future du Programme, notamment celles relatives à l'examen de l'ensemble de statistiques économiques de base et à la prolongation du Programme régional jusqu'en 2030 pour renforcer son alignement sur le Programme 2030.

Décision 3

Le Comité approuve l'utilisation de l'outil d'intégration des données sur les politiques appelé « Every policy is connected » pour renforcer le dialogue entre utilisateurs et producteurs afin de susciter une demande et des investissements efficaces pour le développement des statistiques officielles en Asie et dans le Pacifique. Le Comité recommande que les initiatives statistiques régionales du Comité et de la Commission utilisent cet outil.

Décision 4

Le Comité décide de supprimer les Partenaires pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique sous leur forme actuelle et d'en transférer les responsabilités et les fonctions au Groupe de travail thématique sur la statistique du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique.

IV. Comité des transports, à sa cinquième session

A. Aperçu

17. Le Comité des transports a tenu sa cinquième session à Bangkok du 19 au 21 novembre 2018⁵.

18. Le Comité a constaté qu'une connectivité de transport efficace était essentielle pour renforcer la place qu'occupe la région dans le commerce mondial et contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030.

19. Le Comité a noté que l'innovation et l'utilisation des nouvelles technologies pourraient jouer un rôle important dans la réalisation d'une connectivité durable. Il a également souligné qu'une réorientation modale vers des modes de transport plus respectueux de l'environnement, tels que le rail et la navigation intérieure, pourrait réduire la demande de combustibles fossiles dans le secteur des transports, contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution atmosphérique, et promouvoir l'intermodalité.

20. Rappelant la Déclaration ministérielle sur la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, adoptée à la Conférence ministérielle sur les transports tenue à Moscou en décembre 2016, le Comité a par ailleurs noté qu'un comité interrégional de coordination des transports entre l'Asie et l'Europe constituerait un cadre utile pour traiter les questions relatives au renforcement de la connectivité intrarégionale et interrégionale. À cet égard, il a prié le secrétariat de renforcer la coopération avec la Commission économique pour l'Europe en vue d'établir ce comité interrégional et d'assurer son bon fonctionnement.

21. Le Comité a également examiné des questions essentielles ayant trait aux transports, notamment la facilitation du transport et de la logistique, le transport transfrontière, les ports secs, les infrastructures de transport, les systèmes et services de transport urbain et l'amélioration de la sécurité routière.

⁵ ESCAP/CTR/2018/8.

B. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention

22. Le Comité des transports engage les États membres qui ne l'ont pas encore fait à envisager d'accélérer leurs procédures internes en vue du dépôt d'un instrument d'acceptation de l'annexe II bis de l'Accord intergouvernemental sur le Réseau routier asiatique intitulée « Normes de conception du Réseau routier asiatique pour la sécurité routière ».

23. Le Comité recommande que l'indice de transport urbain durable continue d'être mis au point et que son utilisation soit davantage encouragée dans l'ensemble de la région.

V. Comité de l'environnement et du développement, à sa cinquième session

A. Aperçu

24. Le Comité de l'environnement et du développement a tenu sa cinquième session à Bangkok du 21 au 23 novembre 2018⁶.

25. Le Comité a pris note des problèmes environnementaux importants auxquels la région Asie-Pacifique faisait face, notamment la pollution des mers, de l'eau et de l'air, la dégradation des terres, la perte de biodiversité, la gestion non durable des ressources naturelles, l'inefficacité de la gestion des déchets et les catastrophes liées aux changements climatiques. Il a noté que ces problèmes environnementaux avaient un coût économique important et des conséquences négatives sur la santé humaine et les moyens de subsistance ainsi que sur la réalisation des objectifs de développement durable.

26. Le Comité a souligné les avantages de la coopération régionale dans plusieurs domaines, y compris la consommation et la production durables, l'écotourisme, la pollution atmosphérique transfrontière, la gouvernance des océans et les catastrophes naturelles. Il a été relevé que les enceintes régionales permettaient d'établir des réseaux, de mener des travaux de recherche et d'offrir un appui technique, et que les cadres de coopération internationale favorisaient la connectivité et la collaboration. Les organismes des Nations Unies, les partenaires de développement, les organisations non gouvernementales et les bailleurs de fonds ont été engagés à continuer d'apporter leur soutien aux stratégies et aux moyens de mise en œuvre nationaux.

27. Lors de l'examen de l'orientation future des activités de la CESAP relatives au sous-programme Environnement et développement, le Comité a prié le secrétariat de continuer d'apporter son appui par des mesures de renforcement des capacités, d'assistance technique et financière, de partage des connaissances et d'amélioration de l'accès des pays à la technologie et à l'innovation aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable.

⁶ ESCAP/CED/2018/4.

B. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention

28. Le Comité de l'environnement et du développement recommande que les activités menées au titre du sous-programme Environnement et développement continuent de reposer sur les objectifs et domaines prioritaires recensés dans la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2017) et la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique et de contribuer à la réalisation desdits objectifs et domaines prioritaires.

29. Le Comité invite la Commission à examiner la proposition de créer une plateforme pour l'utilisation rationnelle des ressources.

VI. Comité du développement social, à sa cinquième session

A. Aperçu

30. Le Comité du développement social a tenu sa cinquième session à Bangkok du 28 au 30 novembre 2018⁷.

31. Le Comité a pris note des progrès accomplis dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, mais aussi des difficultés qui subsistaient.

32. Le Comité a réaffirmé son attachement à l'égalité des droits des personnes handicapées, telle qu'elle était consacrée par la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

33. Le Comité a noté que, face aux défis actuels et futurs du développement, la protection sociale était un outil de poids pour briser les cycles de la pauvreté, protéger les groupes vulnérables de la pauvreté et promouvoir un développement inclusif.

34. Le Comité a insisté sur la nécessité de renforcer la coopération régionale en matière de protection sociale.

B. Questions appelant une décision de la Commission

35. Les recommandations ci-après du Comité du développement social sont portées à l'attention de la Commission pour examen et suite à donner :

Recommandation 1

Le Comité prie le secrétariat de poursuivre et de renforcer son soutien aux États membres en réalisant des analyses, en mettant en commun les connaissances et en fournissant une assistance technique concernant la dimension sociale du Programme 2030 et de la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique, s'agissant plus particulièrement de la protection sociale, de l'autonomisation des femmes, de la dynamique des populations et de la prise en compte des personnes handicapées.

Recommandation 2

Le Comité recommande de renforcer la coopération régionale en matière de protection sociale et encourage le secrétariat, en coordination avec les organismes des Nations Unies concernés, à étudier et établir un mécanisme de coopération régionale destiné à aider les États membres à cet égard.

VII. Comité du commerce et de l'investissement, à sa sixième session**A. Aperçu**

36. Le Comité du commerce et de l'investissement a tenu sa sixième session à Bangkok du 13 au 15 mars 2019⁸.

37. Le Comité a estimé qu'un environnement commercial sûr et sans entrave était déterminant pour l'essor des échanges commerciaux et le développement durable et, dans ce contexte, a noté l'importance de la facilitation du commerce, notamment l'adoption et la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce.

38. Le Comité a noté que dans certains pays, le développement des échanges commerciaux était limité par une faible diversification des produits, l'isolement par rapport aux marchés mondiaux, le déficit d'infrastructures, l'accès restreint aux moyens de financement, le manque d'installations d'essais pour satisfaire aux mesures non tarifaires, l'insuffisance de la connectivité en matière de technologies de l'information et de la communication, ainsi que l'absence d'un environnement propice au développement des échanges commerciaux, en particulier du commerce sans papier et du commerce électronique.

39. Le Comité a reconnu que les principes et normes de conduite responsable des entreprises mettaient l'accent sur la nécessité de placer les préoccupations environnementales et sociales au cœur même des activités des entreprises, mais il a constaté qu'un manque de volonté et un savoir insuffisant parmi les propriétaires d'entreprises et les investisseurs continuaient de faire obstacle à la prise en compte de ces principes et de ces normes dans les opérations commerciales. À cet égard, le Comité a reconnu que les gouvernements avaient joué un rôle essentiel pour motiver les entreprises et les pousser à adopter ces principes et ces normes au bénéfice des employés comme des entreprises, au moyen de politiques et de législations appropriées.

B. Questions appelant une décision de la Commission

40. Les recommandations ci-après du Comité du commerce et de l'investissement sont portées à l'attention de la Commission pour examen et suite à donner :

Recommandation 1

Le Comité recommande au secrétariat de poursuivre ses activités dans les domaines du commerce et de l'investissement en vue de promouvoir la coopération régionale entre les membres et membres associés de la CESAP dans l'optique de la réalisation des cibles du Programme 2030.

⁸ ESCAP/CTI/2019/9.

Recommandation 2

Le Comité recommande au secrétariat de poursuivre, en collaboration avec la CNUCED, la réalisation d'une étude conjointe sur l'incidence des mesures non tarifaires, en particulier leurs incidences sur le secteur privé, en tenant plus particulièrement compte du point de vue des petites et moyennes entreprises.

Recommandation 3

Le Comité recommande que les conclusions de l'étude sur l'incidence des mesures non tarifaires menée conjointement par la CESAP et la CNUCED soient examinées en 2019 selon qu'il conviendra et soient débattues plus avant par le Comité du commerce et de l'investissement.

C. Questions portées à l'attention de la Commission

41. La décision ci-après, adoptée par le Comité du commerce et de l'investissement, est portée à l'attention de la Commission :

Décision

Le Comité prend note des conclusions et recommandations figurant dans les documents ci-après :

- a) Résumé du Rapport 2018 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/CTI/2019/1) ;
- b) Examen des mesures non tarifaires en vue de parvenir au développement durable (ESCAP/CTI/2019/2) ;
- c) Promotion du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/CTI/2019/3) ;
- d) Mise du commerce électronique au service du reclassement des pays les moins avancés (ESCAP/CTI/2019/4) ;
- e) Promotion de l'investissement et des entreprises durables (ESCAP/CTI/2019/5) ;
- f) Participation du secteur privé à la promotion du développement durable (ESCAP/CTI/2019/6) ;
- g) Activités récentes et priorités futures du secrétariat dans le domaine du commerce et de l'investissement dans le cadre du sous-programme Commerce, investissement et innovation (ESCAP/CTI/2019/7) ;
- h) Orientation stratégique du Comité du commerce et de l'investissement (ESCAP/CTI/2019/8).